

Département du Morbihan  
Arrondissement de Vannes  
Canton de Muzillac  
Commune de NOYAL-MUZILLAC

## DECISION n°2023-29 du 5 septembre 2023

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE - AVENANTS N°1  
POUR LES LOTS 1, 3, 4 et 9**

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la consultation relative au marché de travaux de réhabilitation de l'ancienne poste, alloti en quatorze lots : un 1<sup>er</sup> lot "Démolition/désamiantage", un 2<sup>ème</sup> lot "VRD/gros œuvre/rejointoiement", un 3<sup>ème</sup> lot "Traitement des bois", un 4<sup>ème</sup> lot "Charpente bois", un 5<sup>ème</sup> lot "Couverture", un 6<sup>ème</sup> lot "Menuiseries", un 7<sup>ème</sup> lot "Isolation/cloisonnement/faux-plafonds", un 8<sup>ème</sup> lot "Revêtements de sols", un 9<sup>ème</sup> lot "Peinture", un 10<sup>ème</sup> lot "Métallerie", un 11<sup>ème</sup> lot "Signalétique", un 12<sup>ème</sup> lot "Élévateur PMR", un 13<sup>ème</sup> lot "Courants forts/courants faibles", et un 14<sup>ème</sup> lot "Plomberie/chauffage/ventilation" ;

Vu les notifications d'attribution des dix lots du marché en date du 27 octobre 2021 ;

Vu la nécessité d'un premier avenant pour les lots n°1, 3, 4 et 9 à la demande du Maître d'œuvre reçue le 4 septembre 2023 ;

Considérant ces avenants sur les 4 lots précités pour des moins-values liées à des travaux non réalisés ;

### Décide

**Article 1 :** Les lots n°1, 3, 4 et 9 du marché de travaux de réhabilitation de l'Ancienne Poste, sont modifiés de la manière suivante :

Montant du lot n°1	50 418,20 € HT
Avenant n°1	- 1818,37 € HT
<b>Nouveau montant du lot n°1</b>	<b>48 599,83 € HT</b>

Montant du lot n°3	580,00 € HT
Avenant n°1	- 580,00 € HT
<b>Nouveau montant du lot n°3</b>	<b>0,00 € HT</b>

Montant du lot n°4	10 389,47 € HT
Avenant n°1	-519,47 € HT
<b>Nouveau montant du lot n°4</b>	<b>9 870,00 € HT</b>

Montant du lot n°9	13 711,03 € HT
Avenant n°1	- 6 808,14 € HT
<b>Nouveau montant du lot n°9</b>	<b>6 902,89 € HT</b>



Le Maire,  
Patrick BEILLON